



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 6 MARS 2018**



BEL **INFO**
BELFAUX
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL GENERAL DU

6 MARS 2018

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Frédéric Oberson.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il informe que M. Laurent Wolfer a assuré le secrétariat du bureau de Conseil général, en l'absence de Mme Véronique Christan, en convalescence.

Comme M. Wolfer appuie le Conseil communal pour les questions lors des débats sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour, c'est Mme Laurence Aebischer qui assure le secrétariat de la séance du Conseil général.

Il excuse l'absence de Mme Muriel Frésard, MM. Gabriel Litzistorf et Marc Lüthi du Conseil communal ainsi que celles de Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture, MM. Christophe Zbinden et Dominique Corpataux du groupe PDC Belfaux-Futuro et Dominique Stohr du groupe Arc-en-Ciel.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Laurence Aebischer, secrétaire, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages, et sur le site internet.

Le Président propose de supprimer le point 3 de l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine séance du fait que Mme Muriel Frésard est excusée pour la présente séance. Il s'agissait de faire le point sur l'avancement des travaux de l'assemblée constitutive pour la Fusion du Grand-Fribourg. Il soumet la proposition d'ordre du jour avec ce point supprimé au Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale à propos de la modification de l'ordre du jour ainsi que du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à la modification de l'ordre du jour et du mode de convocation.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par 29 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

**Aux membres du
Conseil général**

Belfaux, le 13 février 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 6 mars 2018, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux de l'assemblée constitutive
4. Réfection de la route de Lossy, vote du crédit et de l'emprunt y relatif (*message 58*)
5. Approbation du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (*message 59*)
6. Approbation du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable (*message 60*)
7. Approbation du nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens (*message 61*)
8. Propositions
9. Questions
10. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Frédéric Oberson



Le Secrétaire par intérim


Laurent Wolfer

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017**

M. **le Président** ouvre la discussion à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et qui figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité par 29 voix.

2. **Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal**

M. **le Président** informe les Conseillers généraux qu'ils ont reçus sur leur bureau le document de la présentation du projet de la route de contournement qu'une délégation du Conseil communal a faite à la DAEC en date du 22 février 2018.

N'ayant pas d'autres informations à communiquer, M. **le Président** donne la parole au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, informe de ce qui suit :

EMPLOYES COMMUNAUX.- 35 ANS DE SERVICE DE JEROME BERTSCHY

"C'était il y a 35 ans déjà, le 1^{er} décembre 1982, que M. Jérôme Bertschy a débuté son activité au service de la commune, pour prêter main forte à M. Norbert Friedly, un peu esseulé face à tous les travaux qu'implique le service de l'édilité, suite à la maladie de M. Antonin Maillard. Le poste d'employé de l'édilité a été mis au concours alors que Jérôme venait de terminer son école de recrue, un CFC de mécanicien poids lourd à l'armée en poche. Et c'est M. Robert Clément, syndic de l'époque, qui a eu le privilège d'accepter cette postulation. Jérôme était âgé de 20 ans, très souriant déjà, plein d'enthousiasme et avec une grande envie de bien faire son ouvrage.

Le duo Norbert/Jérôme a de suite bien fonctionné. L'équipe, dirigée par Norbert, afin d'être à même d'accomplir toutes les tâches, a mis en place une façon de faire efficace, empreinte de bonhomie, de système D, de philosophie amicale et joyeuse, mais respectueuse, basée sur les compétences et l'expérience de chacun et sur leur complémentarité et très vite, Jérôme est devenu un expert en toutes les tâches diversifiées que représentent les travaux édilitaires.

Les années ont passé, Norbert s'en est allé à la retraite et une nouvelle équipe s'est constituée avec l'arrivée de Mathieu Sarrion puis de Quentin Haesslein. Jérôme est devenu chef d'équipe à son tour, tout en douceur, mais avec savoir-faire et compétence.

Le Conseil communal a organisé une petite manifestation le 24 novembre dernier afin de lui permettre de remercier Jérôme en bonne et due forme pour ses 35 années de bons et laborieux services.

Nous tenions à lui témoigner, encore une fois, devant le Conseil général, toute notre gratitude, notre respect et tous nos remerciements pour ces 35 années de fidélité."

AGGLOMERATION DE FRIBOURG

"Les travaux de planification territoriale menés par l'Agglomération de Fribourg dans le domaine de l'urbanisation, de la mobilité et du paysage ont été évalués positivement par la Confédération. Le projet d'agglomération de troisième génération (PA3) déposé en décembre 2016 a ainsi reçu un cofinancement fédéral à hauteur de 33.74 millions de francs, issu du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Avec les 30 millions déjà accordés lors du PA2, c'est près de 70 millions qui sont ainsi accordés par la Confédération pour le développement concerté de notre région.

Le Comité d'agglomération a pris note avec grande satisfaction de cette décision qui confirme la pertinence des stratégies et des infrastructures prévues afin de coordonner au mieux le développement de l'urbanisation et des transports dans le centre cantonal.

La dernière séance du Conseil d'agglomération a eu lieu le jeudi 22 février dernier. Le thème principal en était la modification des statuts en vue de l'adoption d'un plan régional des énergies. Figurait également à l'ordre du jour une élection complémentaire pour la Commission financière. La commune de Belfaux avait présenté la candidature de Mme Jacqueline Gury Racine et j'ai le grand plaisir de vous annoncer que Mme Gury a été élue sur le score de 25 voix contre 19 au 2^{ème} candidat. La commune de Belfaux est très satisfaite de retrouver sa représentation au sein de cette Commission, représentation qu'elle avait perdue au moment de la démission de M. François Gendre. Je pense que Mme Gury Racine mérite nos félicitations."

ROUTE DE CONTOURNEMENT

"Je me réfère au crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain de 9 contournements de localités, dont Belfaux, et vous informe que le Comité de pilotage pour la « Priorisation de ces 9 contournements de localité », dirigé par M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert et composé de la Commission des routes et cours d'eau du Grand Conseil, a sollicité les conseils communaux des communes concernées à participer à une séance de ce Copil afin de pouvoir présenter leur position sur les projets les concernant. Cette procédure a été mise en place, nous a-t-on dit, dans le but d'apporter aux membres de cette commission des arguments supplémentaires afin de pouvoir se déterminer sur la priorisation des dossiers. Savoir que les communes mettent de l'énergie à défendre leur contournement pourrait peser dans la balance.

La délégation pour la commune de Belfaux était composée de M. Velko Stockel, conseiller communal responsable de l'aménagement, de M. Hubert Dafflon, député et membre du comité de soutien de la route de Belfaux, qui a été sollicité pour défendre l'impact régional de ce contournement, et de moi-même, en tant que syndique de la commune. Vous avez trouvé en arrivant sur vos tables le document préparé qui nous a permis de défendre la position de Belfaux.

A titre d'information, M. le Conseiller Steiert nous a complimentés sur cette présentation, précisant que, étant la 1^{ère} commune à se présenter, nous avons placé la barre haute pour les communes suivantes, de même que M. Christian Ducotterd, député, membre de la Commission du Grand Conseil et président de notre comité de soutien pour notre contournement s'est également montré très satisfait de la manière dont nous avons défendu notre dossier."

BATIMENT DE LA PETITE ENFANCE

"L'Atelier March concentre avec dynamisme et enthousiasme tous ses efforts pour faire évoluer ce projet de bâtiment en respectant les avis émis par le Conseil général, ainsi que par ceux de tous les services de l'Etat qu'il a d'ores et déjà consultés:

- *Le SEn qui précise, entre autre, qu'il n'y aura pas d'exigence de leur part à poser des panneaux solaires, tenant compte de la surélévation du bâtiment dans le futur, et de son raccordement à un CAD, de même qu'il ne sera pas obligatoire de labelliser le bâtiment*
- *L'ECAB qui informe que le bâtiment est considéré comme degré de qualité 1, dès lors il n'est pas nécessaire de mandater un ingénieur en sécurité*
- *Le Service de la protection de la population et des affaires militaires au sujet des abris. Suite à cette rencontre, plusieurs modifications qui apportent également des améliorations sont proposées et approuvées par la CoBaSco et par le Conseil communal.*
- *Le Service de l'enseignement obligatoire. Cette rencontre avec M. Ducrot donne l'opportunité aux architectes de cibler à nouveau leurs réflexions sur les façades, le dimensionnement des fenêtres et sur la géométrie de la toiture du bâtiment. Diverses propositions d'améliorations sont également approuvées par la CoBaSco, puis par le Conseil communal, suite à son préavis.*

- *Enfin, des mandats ont été attribués : avec des bureaux d'ingénieurs civils, ingénieurs en acoustique, en installations sanitaires, en chauffage et ventilation, en électricité et en étude géotechnique.*

Vous pouvez le constater, les architectes et la CoBaSco travaillent avec sérieux sur ce projet. Ainsi, lors de la prochaine séance du Conseil général, comme cela a été prévu dans le calendrier, les architectes du Bureau March seront présents pour vous faire part du résultat intermédiaire de leurs études et développements avant que le dossier définitif vous soit présenté avec la demande de crédit lors de la séance de septembre."

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'IMPLANTATION D'UN CO DESTINE AUX COMMUNES SARINE NORD

"Le groupe de travail poursuit avec ses investigations pour la préparation d'un dossier de candidature.

Dans un premier temps, une rencontre officielle avec les propriétaires des terrains destinés à la réalisation de ce projet a été organisée. Puis un mandat a été attribué au Bureau Transitec lui demandant de réaliser une étude de manière approfondie sur l'accrochage de cette zone En Là à la route cantonale, soit par la route de Fribourg par le franchissement du Tiguellet, soit par la route de Corminboeuf par le franchissement de la voie ferrée au bout du quartier des Vuarines.

Notre dossier de candidature devrait être déposé dans le courant du mois de mai. Des informations plus complètes vous seront à nouveau transmises lors de la prochaine séance."

LE CERCLE SCOLAIRE DE LA SONNAZ VERS LE CERCLE SCOLAIRE DE GRANGES PACCOT

"C'est un dossier sensible qui fait beaucoup discuter dans le village et ses alentours, raison pour laquelle le Conseil communal souhaite donner ce soir une ultime information.

Un groupe de travail s'est constitué lors de la dernière législature, groupe composé de représentants des 2 conseils communaux et des 2 cercles scolaires. Après plusieurs rencontres, d'un commun accord, le groupe a choisi de retenir la variante suivante pour mener à bien ce projet de fusion, à savoir « Un cercle scolaire avec deux écoles de village » dans l'idée que les enfants ne seraient pas déplacés. La Direction de l'Instruction publique a du reste été sollicitée afin de nous fournir un modèle type pour établir une convention de fusion.

Lors de la nouvelle législature, la commune de Belfaux n'a en fait été sollicitée qu'une seule fois, le 23 mai 2016, pour préciser sa détermination sur cette collaboration. Elle a ensuite été mise devant le fait accompli par un courrier daté du 18 juillet 2017 que le Conseil communal de La Sonnaz avait opté de préférence pour une fusion avec le cercle scolaire de Granges-Paccot. Notre Conseil ne peut que respecter le choix de la commune de La Sonnaz mais déplore le manque de communication entre nos deux entités."

SORTIE DES COMMISSIONS

"La sortie annuelle des Commissions a été fixée au 27 avril et aura comme but la visite de l'école de Gletterens, sous la conduite des architectes du Bureau March (chef de projet de cette école) et syndics impliqués, MM. Nicolas Savoy pour la commune de Gletterens et Philippe Cotting pour la commune de Portalban. La visite durera environ une heure et demie. Par la suite, nous reprendrons la direction de Belfaux, pour nous retrouver à la salle communale où la soirée se poursuivra autour d'une petite agape. Une invitation vous apportant les détails utiles vous parviendra tout prochainement."

Mme **Mary-Lise Bapst**, Conseillère communale responsable du dicastère des affaires sociales, prend à son tour la parole :

POINT SUR L'ENQUETE SENIOR + DU PRINTEMPS 2017

"Pour donner suite à l'enquête qui avait été envoyée au printemps 2017 à tous les seniors de la commune, une séance d'informations organisée par la commission Senior+ s'est déroulée le 19 février dernier.

A notre grande satisfaction, ce sont environ cinquante personnes qui ont participé à la soirée qui s'est déroulée dans cette même salle.

Mis à part une panne de beamer, cette séance a été très appréciée du public.

Après une explication concernant la nouvelle loi Senior+ entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et présentée par M. Jean-François Bickel, sociologue, Mme Jacqueline Gury Racine a donné le résultat de l'enquête.

Afin de donner des priorités aux nombreuses propositions des aînés de la commune, la commission Senior+ a organisé 4 groupes de travail avec chacun un thème spécifique. Un riche panel de propositions en est ressorti ce qui permettra aux membres de la commission d'orienter leurs futurs projets à présenter au Conseil communal.

Merci à tous les participants pour leur enthousiasme et leurs bonnes idées."

COMMISSION D'INTEGRATION DE BELFAUX

"Une Commission d'Intégration à Belfaux : pourquoi ?

La croissance démographique qui a porté le canton de Fribourg au-dessus de la barre des 300 000 habitants est à la fois le fait de nouveaux résidents(es) venus d'autres cantons et de migrants(es) de pays proches ou lointains.

Dans le cadre de la politique fédérale en la matière, le canton de Fribourg a adopté une nouvelle Loi sur l'intégration des migrants(es) et la prévention du racisme lors de la session du Grand conseil du 24 mars 2011. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Fribourg a adopté son programme d'intégration cantonal (PIC) en 2014.

Ce programme a été élaboré conjointement avec la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et le projet a été financé par le canton ainsi que par une subvention de la Confédération.

L'art. 5 de la Loi sur les Etrangers (LEtr) stipule que la Confédération, les cantons et les communes veillent à ce qu'une information appropriée soit dispensée aux étrangers concernant les conditions de vie et de travail en Suisse et en particulier leurs droits et devoirs. Les communes plus spécialement doivent contribuer à faciliter l'intégration des personnes de diverses nationalités vivant sur leur territoire.

Après une première expérience concluante initiée en 2014, le canton de Fribourg mettra en œuvre dès 2018 son deuxième programme d'intégration cantonal mais également communal.

Pour ce faire, les conseillers communaux de notre canton ont la chance de pouvoir bénéficier des conseils avisés de personnes très compétentes travaillant au Bureau de l'intégration à Fribourg.

Le Conseil communal de Belfaux est soucieux du bien-être de ses citoyens et lors de l'établissement du budget 2018, il a réservé un montant de CHF 1500.-- afin de créer une commission d'intégration dans le but d'apporter une touche multiculturelle à la vie de sa commune.

Ce soir j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil communal dans sa séance du 27 février dernier a nommé sa Commission d'Intégration. Cette dernière est composée de Mmes Maria Mollard, Darcivalda Sallin, Johana Bapst, M. François Gendre et de moi-même. D'avance merci pour votre soutien."

Mme **Linda Giunta Corbino**, Conseillère communale responsable du dicastère de l'environnement prend la parole :

"Le samedi 22 septembre 2018 aura lieu la fabrication du vin cuit ainsi que la journée vide-greniers à la salle paroissiale. Vous recevrez les informations en temps voulu, normalement dans le prochain flash et sur internet et sur push (application pour téléphones mobiles)."

Mme **Chantal Barras**, Conseillère communale responsable du dicastère de la petite enfance, de la culture et du sport prend la parole :

"2 informations culturelles pour ma part :

31EME FETE DU GIRON DES MUSIQUES DE LA SARINE

Du 24 au 27 mai prochains, la commune aura le plaisir d'accueillir la 31^{ème} Fête du Giron des Musiques de la Sarine. Cette manifestation réunit plus de 700 musiciens et une dizaine de milliers de visiteurs. Notre commune vivra au rythme de la musique durant 4 jours. Le cortège du dimanche, auquel participeront tous les musiciens, nos sociétés locales ainsi que nos écoliers traversera le village de Belfaux. Le départ est prévu sur la route Sur-le-Ru. La circulation dans ce secteur ainsi que dans celui de Champ Bonjard sera partiellement interdite durant la mise en place et le départ du cortège. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre flexibilité et votre compréhension.

COURT-METRAGE "LE REGARD DE L'AUTRE"

Le film "Le regard de l'autre" sera l'événement phare de la semaine contre le racisme 2018 qui aura lieu du 19 au 25 mars prochains. La commission culturelle ainsi que le Conseil communal ont décidé de s'associer à cet événement et ont le plaisir de vous inviter à la projection de ce film qui aura lieu le jeudi 22 mars 2018, à 19h00, à la salle communale. Ce court-métrage, tourné en Gruyère, nous permettra de nous plonger dans une réalité qui nous concerne tous. Au plaisir de vous y retrouver nombreux.

Merci pour votre attention "

M. **Velko Stockel**, Conseiller communal responsable du dicastère de l'aménagement prend la parole :

"CONSULTATION PUBLIQUE DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

L'Etat a mis en consultation publique la révision du Plan Directeur Cantonal (PDCant) le 10 novembre 2017.

Cette consultation a été traitée avec grand intérêt par notre commune. Elle a été transmise et analysée par la Commission d'aménagement, le bureau URBAPLAN et le Conseil communal.

La Commission d'aménagement et le Conseil communal ont décidé d'envoyer à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) leur prise de position sur le Plan Directeur Cantonal. Les points suivants sont relevés :

Hameaux

La commune de Belfaux propose à L'Etat d'intervenir pour débloquer les propositions de révision des bâtiments agricoles afin que les hameaux puissent être maintenus et préservés dans leur dimensionnement existant.

IBUS minimal à 1.00 pour tout nouveau secteur classé en zone à bâtir

Le Conseil communal estime qu'il faut prévoir des exceptions à cette mesure.

Dans le cas contraire, un grand nombre de villages risquerait d'être défiguré par cette nouvelle norme de construction si tous les bâtiments futurs devaient correspondre.

Incohérence entre les zones inscrites au PDCant et celles inscrites au PDCom

Le Conseil communal insiste pour que les différences existantes entre les secteurs concernés soient corrigées, ce qui rappelle, par la même occasion, que la commune de Belfaux est en phase de révision de son Plan d'Aménagement Local.

De plus, le Conseil communal soutient et appuie la position de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF).

AVANT-PROJET DE LOI MODIFIANT LA LATEC ET LE RELATEC

Les modifications du ReLATEC sont entrées en vigueur le 01.01.2018."

Mme Rose-Marie Probst fait la lecture des 3 points de **Mme Muriel Frésard**, Conseillère communale responsable du dicastère de l'enseignement qui est excusée pour cette séance :

ECOLE LIBRE PUBLIQUE

"Pour information, nous avons reçu une décision de la part de la Préfecture de la Sarine qui rejette le recours fait par 2 familles concernant les frais d'écolage. Ces familles soutenaient qu'avec la nouvelle loi scolaire, la commune ne pouvait leur facturer qu'un maximum de CHF 1'000.-- par année et par enfant. La commune de son côté prétendait continuer à facturer les frais d'écolage effectifs, avec un maximum noté dans le règlement scolaire. Ces familles peuvent encore faire recours contre cette décision.

SECRETARIAT DES ECOLES

Nous avons reçu 140 dossiers, retenus 4 candidates qui sont venues se présenter. A l'issue des entretiens, nous avons décidé d'engager Mme Clémentine Rime Genoud, qui a déjà collaboré avec notre Responsable d'Etablissement M. Sugnaux et dont l'entente était idéale. Mme Rime-Genoud travaillera 14 heures par semaine et devra être présente 2 demi-jours et 1 journée entière.

PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS SCOLAIRES

Comme vous avez pu le lire dans la presse, l'école n'a plus le droit de facturer aux parents des montants pour les activités extra-scolaires, que ce soit pour les camps (sous déduction des frais de repas de CHF 16.-- par élève et par jour), les courses d'écoles, spectacles, sports, etc. Un groupe de travail a été mis en place au niveau cantonal pour savoir comment répercuter ces frais, mais pour cette année, ces sommes sont à la charge de la commune, ce qui impliquera un dépassement du budget. Ce montant n'est pas encore clairement calculé, mais probablement de l'ordre de CHF 40 à 50'000.--, composé des frais extra-scolaires de l'école de Belfaux, mais également d'un prorata de chargées liées, notamment par l'Association des CO."

Mme Jacqueline Gury Racine, Conseillère communale en charge du dicastère des finances prend la parole :

"Je n'ai qu'une seule information à vous donner : un rendez-vous le jeudi 6 septembre pour l'apéritif de l'économie locale.

En principe (c'est encore un projet) il y sera présenté la formation dans les entreprises. Pour cela nous solliciterons les apprentis.

Cet apéritif s'organisera en collaboration avec l'ICAB et la Commune.

Merci"

M. le Président remercie le Conseil communal au nom du Conseil général de les informer de tous ces points qui ne figurent pas à l'ordre du jour, ainsi que sur ses activités.

3. Réfection de la route de Lossy, vote du crédit et de l'emprunt y relatif (message 58)

M. **le Président** précise que cette demande de crédit a fait l'objet d'un report de vote lors de la séance du 5 décembre 2017.

M. Gabriel Litzistorf, responsable du dicastère des routes et des eaux, étant absent, M. **le Président** donne la parole à Mme la Syndique pour apporter des compléments au message 58.

Mme **Rose-Marie Probst** a pris note que si le crédit n'avait précédemment pas été accepté, ce n'était pas à cause du montant de l'investissement mais parce que certaines informations manquaient.

Vu l'urgence de la réfection, la question de l'investissement est à nouveau à l'ordre du jour, mais cette fois avec les réponses aux questions posées lors des dernières séances (complément d'information en page 3 du message 58).

M. **le Président** remercie Mme la Syndique et donne la parole à M. **David Erard** pour la commission financière :

"La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 110'000.-- pour la réfection de la route de Lossy s'élève à CHF 12'100.-- pour la première année (soit 10% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 110'000.-- pour la réfection de la route de Lossy.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 110'000.-- ainsi que l'emprunt y relatif. »

M. **le Président** ouvre la discussion générale.

M. **Alain Bise** prend la parole au nom du groupe PDC Belfaux-Futuro :

*"Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers collègues du Conseil général,
Mesdames et Messieurs,*

Notre groupe PDC-Belfaux Futuro ne va pas revenir sur son intervention faite lors de la séance du Conseil général du mois de décembre, ni sur les explications données par votre serviteur concernant l'urgence de la réfection de la route de Lossy.

Pour ceux qui voudraient se remémorer les explications, nous les invitons à reprendre les pages 10 et 11 du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 5 décembre 2017.

A ce propos, nous prenons la liberté de féliciter le Conseil communal pour son message no 58 qui présente clairement les compléments d'information demandés et les comparatifs de différentes méthodes d'assainissement.

Sur ce sujet, je me permets, au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro, de vous développer plus en détails ces différentes méthodes, soit :

- *Méthode de rapiéçage, comme le dit le message, consiste à intervenir ponctuellement sur les zones dégradées, mais sans tenir compte des déformations de la chaussée et des différences de niveau entre les zones travaillées et les zones existantes. De plus, nous intervenons sur une surface de revêtement de 1'150 m² au lieu des 2'300 m² concernés.*
- *La méthode d'un nouveau revêtement demande l'enlèvement de tout l'enrobé existant par fraisage sur une surface de 2'300 m² (là je parle de la variante A) avec la possibilité de réajuster les différences de niveau et les déformations par une planie uniforme sur toute la chaussée. Le relèvement des grilles, des capes de vanes et bordures reste, dans ce cas-là, très simple. Puis dernière opération, la mise en place d'un revêtement ACT 22 N sur une épaisseur de 7 cm, enrobé entièrement neuf.*
- *Par contre, la variante B consiste à enlever seulement 4 cm de revêtement par fraisage et de reposer un nouvel enrobé ACT 11N, ce qui ne permet pas de compenser les différences de niveau mais seulement les déformations. Pour le relèvement des grilles, capes de vanes et bordures, malheureusement nous devons revenir à la méthode rapiéçage sur les 3 cm de revêtement restant. De plus, au niveau de la portance, un revêtement monocouche de 7 cm d'épaisseur est nettement plus favorable qu'une couche de 4 cm.*
- *De la part d'un ingénieur, la variante B est à déconseiller, cela diminue beaucoup la durée de vie du revêtement neuf, des travaux exécutés et de l'investissement consenti.*

Petite précision, lors de sa séance de préparation, le groupe PDC-Futuro a soutenu, à la majorité absolue des membres présents, la réfection urgente de la Route de Lossy.

Pour toutes ces raisons invoquées, nous vous recommandons d'accepter le budget d'investissement de CHF 110'000.-- TTC et l'emprunt y relatif.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président donne la parole à Mme Andrea Wassmer du groupe PS-PCS Ouverture.

Mme Andrea Wassmer prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et généraux,
Madame la Syndique,*

Le groupe PS-PCS Ouverture a pris connaissance du nouveau message pour la réfection de la route de Lossy.

Notre groupe est souvent intervenu pour que des mesures de sécurité soient mises en place sur cette route. Nous sommes déçus qu'il faille attendre le projet global de la réfection de la route pour pouvoir en étudier les mesures de sécurité. Nous trouvons qu'une étude préalable devrait déjà être faite lors de la réfection du tronçon dont on parle.

Le Conseil communal a répété à maintes reprises que les voitures roulaient beaucoup trop fort sur ce tronçon. Pourtant, nous devons constater qu'aucune mesure de ralentissement ou pour la sécurité ne sont proposées.

Un investissement de CHF 100'000.-- est un montant important. Nous ne comprenons pas que le Conseil communal et la commission des routes ne se penchent pas sur la sécurité de ce tronçon.

Nous avons bien conscience que les normes cantonales ou nationales mettent parfois des limites au possible, mais nous sommes convaincus que quelques aménagements mineurs seraient envisageables et bénéfiques autant pour les écoliers qui empruntent 4 fois par jour ces accès, que pour les personnes âgées qui se dirigent vers les commerces. Aussi, nous demandons qu'une étude sérieuse soit menée sur la question de la sécurité des piétons sur le tronçon rénové.

Dans le nouveau message, le Conseil communal mentionne que les canalisations sont sous le trottoir. Cela laisse entendre que lorsqu'il y aura la réfection complète du trottoir et des canalisations le nouveau revêtement posé ne sera pas touché. Nous aimerions la réponse précise

du Conseil communal : sera-t-il possible de refaire les conduites et les trottoirs sans toucher la route ?

Nous sommes également étonnés de constater que la question des vélos ne soit pas traitée dans le commentaire du Conseil communal. Une piste cyclable partagée avec les automobilistes ne serait-elle pas possible ? Une précision à cet effet aurait été appréciée.

Nous avons bien conscience de la nécessité de refaire cette route, mais l'avis d'un ingénieur nous aurait permis d'en apprécier l'urgence, et le nouveau message n'apporte pas ce regard spécialiste ni d'éléments concrets nouveaux.

Les avis au sein du groupe concernant ce crédit pour la réfection de la route de Lossy sont partagés. Chacun, chacune votera selon les informations reçues ce soir.

Je vous remercie de votre attention."

M. le Président demande à M. Alain Bise s'il souhaite déjà répondre aux questions soulevées par Mme Wassmer.

M. Alain Bise précise que si les travaux de la Gotta commencent avant la réfection de la route de Lossy, cette dernière ne tiendra pas le coup en raison des poids lourds qui l'emprunteront et la Commune devra faire le nécessaire pour la route.

Mme Andrea Wassmer est d'avis que, en attendant que les travaux de la Gotta soient terminés, des ralentisseurs ou autres auraient pu être étudiés.

Mme Rose-Marie Probst informe que le Conseil communal s'est penché sur la question de la sécurité mais celle-ci n'a jamais abouti du fait que la réfection a sans cesse été repoussée pour des raisons financières ou d'autres dossiers urgents. Cependant, on arrive dans une situation où la route de Lossy a atteint un état de déprédation avancé qui n'est plus acceptable et on est obligé de refaire cette semelle pour éviter que la fondation de la route ne devienne trop abîmée. Elle ajoute que dans le cadre de l'Agglomération, la question de la mobilité douce dans le PA3 sera aussi abordée mais cette étude prendra un certain temps. Il faudra également adapter ces mesures avec l'acceptation du PAD de la Gotta.

Toutefois, **Mme Rose-Marie Probst** insiste au niveau du Conseil communal sur le fait que la réfection de cette route est une urgence, ceci particulièrement pour les habitants bordiers ainsi que les usagers des trottoirs longeant cette route.

Mme Christiane Bapst demande si les trottoirs seront aussi pris en compte dans la réfection.

Mme Rose-Marie Probst lui répond que la semelle de la route sera refaite en totalité et que s'il n'y avait pas eu de développement du quartier de la Gotta, une étude complète de la route de Lossy aurait été réalisée, comprenant la question sécuritaire et la mobilité douce.

Mme Christiane Bapst est d'avis que pour le confort des personnes qui se déplacent en déambulateur, il aurait été bien de prendre les trottoirs en compte dans la réfection.

Mme la Syndique prend note du commentaire de Mme Bapst et l'information sera transmise à M. Gabriel Litzistorf, responsable du dicastère des routes et des eaux.

M. Jean-Pierre Frésard insiste pour que les demandes répétées de mesures de sécurité soient prises en compte et demande si le Conseil communal aurait les moyens d'envisager au moins des mesures légères étant donné que cette route est communale.

M. Alain Bise répond que l'aspect sécuritaire (signalisation et marquage) est du ressort du Service des ponts et chaussées SPC et que cela nécessite une mise à l'enquête qui complique la tâche.

M. Christophe Thode rappelle que jusqu'à ce que les études complètes avec mises à l'enquête, recherches et mises en soumissions soient réalisées, la route sera dégradée à un tel point qu'il faudra entreprendre des travaux de réparation plus importants, ce qui aura pour conséquence un investissement financier bien plus élevé.

M. Alain Bise ajoute que le vote du crédit de la réfection urgente de cette route lui tient à cœur et informe que les personnes qui voteraient en défaveur de cette réfection devront en assumer les conséquences.

Mme **Andrea Felder** répond qu'elle a compris le caractère urgent de ces travaux mais elle souhaite que le problème de la sécurité ne soit pas totalement écarté.

M. **le Président** invite Mme Felder et le groupe PS-PCS Ouverture à déposer une proposition complète invitant le Conseil communal à prendre en compte l'aspect sécuritaire.

Mme **Andrea Wassmer** précise que tous les membres du groupe PS-PCS Ouverture sont favorables à la réfection de la route de Lossy. Cependant ils sont réticents sur le fait qu'il faille attendre jusqu'à la fin des travaux de la Gotta pour que le problème sécuritaire soit pris en compte car, selon elle, une route rénovée incite à la vitesse.

M. **Alain Bise** rejoint Mme Wassmer dans son idée mais il est d'avis qu'aborder le problème sécuritaire après la réfection du tronçon est tout à fait possible.

M. **le Président** rappelle qu'une proposition peut être adressée au Conseil communal à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. **le Président** clôt la discussion relative à ce point du jour et soumet au vote le crédit et l'emprunt y relatif pour la réfection de la route de Lossy.

Le crédit de CHF 110'000.-- pour la réfection de la route de Lossy est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

4. Approbation du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (message 59)

M. Gabriel Litzistorf, en charge du dicastère concerné par ce point étant excusé à cette séance, M. **le Président** donne la parole à Mme la Syndique qui va bénéficier du soutien de M. Laurent Wolfer, Secrétaire communal, pour les éventuelles questions sur ce nouveau règlement.

M. **le Président** précise que M. Wolfer a longuement étudié les directives cantonales desquelles émanent ces nouveaux règlements.

M. **le Président** demande à Mme la Syndique si elle a des précisions à apporter sur le message no 59, déjà très complet, et lui donne la parole.

Mme **Rose-Marie Probst** remercie M. Laurent Wolfer pour l'énorme travail qu'il a réalisé pour l'élaboration de ces règlements. Elle précise que les règlements sur l'évacuation et l'épuration des eaux et la distribution de l'eau potable ont été établis sur la base des règlements-types de l'Etat.

M. **le Président** remercie Mme la Syndique pour la complétude du message 59 et pour le complément ainsi que M. Wolfer pour son travail. Puis, il s'adresse au Conseil général :

"Avant d'ouvrir la discussion générale, je vais brièvement prendre la parole.

Les nouveaux règlements communaux répondant aux directives cantonales ont fait débat dans les communes où ils sont déjà entrés en vigueur.

Belfaux, au travers de notre séance de ce soir, ne va certainement pas faire exception et quelques articles de ce nouveau règlement risquent par conséquent de faire l'objet de nombreuses délibérations.

Dès lors, pour le bon déroulement de la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour, ainsi que pour le suivant d'ailleurs, nous allons ainsi peut-être avoir droit à une discussion de détail au sens de l'art. 42 de notre règlement du Conseil général, pour le moins sur certains articles.

Cet article 42 vous donne la possibilité, article après article de ce nouveau règlement, pour le moins pour ceux sur lesquels vous souhaitez prendre la parole, de proposer des amendements ou contre-propositions pour chacun d'eux en vue d'y apporter des modifications.

Après chaque article débattu, certaines interventions risquant d'aller dans le même sens, je demanderai aux intervenants s'ils maintiennent leur amendement ou contre-proposition (art. 43 al. 1, ordre des votes).

Chacun de ces amendements ou contre-propositions sera alors voté, pour chaque article qui en fait l'objet, directement ce soir.

Au terme de la discussion générale, après avoir passé en revue tous les articles, si vous deviez avoir le sentiment que les débats n'auraient abouti à aucun réel consensus, chacun d'entre vous aura la possibilité de demander un ajournement des débats, ce par une motion d'ordre (art. 47) qui sera alors immédiatement votée.

Cela voudra dire alors que le vote sur ce point sera alors différé à une séance ultérieure, idéalement à celle du 15 mai prochain, donnant ainsi l'occasion au Conseil communal d'établir un nouveau projet de règlement tenant compte de l'avis du Conseil général au travers des débats de ce soir et par les votations des amendements ou contre-propositions. Chacun d'entre nous recevra alors, avec la convocation à la séance du Conseil général du 15 mai, un nouveau projet de règlement qui sera alors à nouveau discuté avant d'être voté.

Si par contre, au terme de la discussion générale et l'examen de détail, les débats de ce soir devaient aboutir à un sentiment de consensus au sein du Conseil général et qu'aucune demande d'ajournement ne devait être faite, nous pourrions alors directement passer à un vote sur l'objet.

Nous commencerions alors par voter la version proposée telle quelle par le Conseil communal sans modification.

Si cette version non modifiée devait être refusée, nous voterions alors sur un vote d'ensemble (art. 45) tenant compte des modifications qui auraient été acceptées lors la séance de ce soir au travers des amendements ou contre-propositions."

M. le Président donne la parole à M. Laurent Wolfer au nom du Conseil communal.

M. Laurent Wolfer signale tout d'abord que le Conseil communal souhaite corriger l'article 38, alinéa 1, lettre a, en raison d'une erreur constatée tardivement. Il propose donc de corriger le maximum qui s'élève à CHF 0.26 et non CHF 0.50 (CHF 0.20 + 30% de 0.20 = CHF 0.26).

M. le Président précise que la correction précitée sera d'office reportée dans les règlements puis il ouvre la discussion générale sur ce règlement en précisant qu'elle se fera de manière chronologique, article par article.

M. Jean-Paul Meyer prend la parole et souhaite tout d'abord entrer en matière avant de détailler article par article :

"En préambule, le Mouvement Arc-en-Ciel remercie le Conseil communal pour la qualité du message accompagnant cet ordre du jour, dont le sujet est complexe.

Le message mentionne 10 critères pour le calcul des 3 taxes figurant dans le projet de règlement, ce qui illustre bien la complexité du sujet. Surtout que ces 10 critères se basent sur des chiffres ou des estimations qui n'ont pas été joints au message, sans que cela constitue un reproche, vu la grosseur du dossier.

En page 4 du message, un tableau illustre les montants à payer selon l'ancien ou le nouveau règlement. Certains administrés verront leur facture augmenter, d'autres diminuer. L'augmentation sera très sensible dans certains cas et la facture pourra plus que doubler. Les augmentations seront surtout fortes lors de faibles consommations d'eau. C'est un très mauvais signal donné aux économies des ressources naturelles et va ainsi à l'envers des mesures de protection de l'environnement au sens large.

Vu la complexité du dossier, il n'est pas envisageable de faire ce soir des propositions de modifications des options possibles. C'est pourquoi nous proposons de nommer une commission ad hoc du Conseil général comme le prévoit nos statuts, afin d'étudier ce projet de règlement et d'éventuelles modifications.

Cette manière de faire pourrait éviter un éventuel référendum, comme les 2 qui ont été votés ce dernier dimanche à Cugy et Belmont-Broye et admis par la population. Un référendum divise la population et laisse toujours des traces. Tentons d'éviter cela en impliquant plus les membres du Conseil général.

En conclusion nous proposons de reporter cet objet et de nommer une commission ad hoc du Conseil général."

M. le Président informe qu'il ne savait pas qu'une demande de report allait être demandée mais, bien entendu, celle-ci sera soumise au vote mais uniquement au terme de la discussion générale.

M. Jean-Pierre Frésard prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture pour entrer en matière :

"Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Chers collègues,

Nous remercions le Conseil communal d'avoir empoigné la tâche de rédiger ce nouveau règlement. C'est une question assez complexe qui suscite des débats dans de nombreuses communes. Comme l'a relevé M. le Président, certaines communes l'ont accepté mais d'autres, comme Cugy et Belmont Broye, dimanche dernier, l'ont refusé.

Nous avons donc été très attentifs au contenu du règlement et du message y relatif.

De manière générale, nous aurions souhaité obtenir de plus amples explications concernant les raisons des modifications du calcul des diverses taxes, par exemple :

- *Pourquoi s'en tenir à l'exigence minimale concernant la taxe de base ?*
- *Des comparaisons ont-elles été faites avec les règlements d'autres communes ?*
- *Pourquoi une majoration de 30% dans la fixation des tarifs ?*
- *Y-a-t-il un lien avec l'augmentation du coût de la vie ou quelque chose d'autre ?*
- *Quel est le changement de philosophie mentionné à la page 5 ?*
- *Quel est le profil du propriétaire type/moyen qui devrait représenter le milieu de l'échelle ?*
- *Un des motifs qui conduit à revoir le calcul des taxes est la nécessité pour les communes de constituer des réserves. Dans quelle proportion par rapport aux réserves déjà existantes ?*
- *Quelle est la taxe principalement touchée par cette exigence ?*
- *La prise en compte de l'IBUS est-elle plus juste que l'utilisation de la surface brute ? Il nous a également semblé qu'un plan de la commune indiquant où se trouvent les zones mentionnées dans le tableau de la page 4 aurait été le bienvenu.*
- *Dans les détails : en quoi les services d'un ingénieur hydraulique se justifient-ils ?*
- *Quel est le délai qui nous est imparti pour l'acceptation de ce règlement ?*

On le voit, ce ne sont pas les questions qui manquent. Ce nouveau règlement suscite déjà la curiosité de nombreux citoyens.

Le message n° 60 du Conseil communal nous conduit au même genre de remarques. Aussi, nous n'interviendrons pas de nouveau à ce moment-là.

Mais, vue l'importance de ces sujets, nous proposons que le Conseil communal organise une séance d'information à l'intention de la population.

Merci de votre attention."

M. le Président remercie M. Frésard et constate qu'en l'état, il n'entend pas parler de vote de non-entrée en matière, mais uniquement d'une demande de renvoi de la part de M. Meyer qui sera votée à la fin de la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer propose de voter à la fin de l'entrée en matière, car il n'est pas nécessaire de détailler tous les articles pour finir par renvoyer le règlement.

M. le Président confirme les dires de M. Meyer et donne la parole à M. Christophe Thode.

M. Christophe Thode prend la parole pour le groupe PDC-Futuro :

"Mesdames et Messieurs,

Le groupe PDC-Futuro remercie le Conseil communal et M. Wolfer pour le travail phénoménal de décortilage, de rédaction et de présentation de ce dossier.

Ce règlement, qui reste complexe, présente certes certaines améliorations bienvenues (tenue des comptes par ex.) et répond à un impératif de mise en conformité. Pourtant, il suscite bien des questions et notre groupe a décidé de ne pas faire de recommandation de vote car les avis sont partagés en son sein.

De plus, le groupe s'insurge contre une politique cantonale qui impose aux communes des règlements, desquels découlent des charges supplémentaires inévitables et/ou ne tenant pas compte des réalités du terrain.

Je vous remercie de votre attention."

M. le Président donne la parole à Mme Solange Berset.

Mme **Solange Berset** rappelle que c'est un sujet délicat sur lequel le Conseil général doit délibérer ce soir. Il y a des enjeux que chacun n'arrive pas à mesurer. Elle précise cependant qu'il y a la possibilité d'adapter le règlement communal car le canton donne des règles mais chaque commune peut adapter son règlement. De plus, ce règlement découle d'une loi fédérale. Une chose l'a fort étonnée et qui n'a pas été dite c'est qu'il faudra certainement quelques années d'application pour déterminer si les tarifs retenus sont corrects. Il faudrait mieux cerner les différences qu'il y aura au niveau de la commune dans les différentes zones et pour cela elle propose de se rallier à la proposition du groupe Arc-en-Ciel de mettre sur pied une commission du Conseil général qui pourra répondre et également soulever un certain nombre de questions.

Mme **Solange Berset** demande également de ne pas oublier l'information aux citoyens car ce règlement représente beaucoup d'enjeux. Elle suggère donc que, lorsque la commission aura terminé son travail, d'organiser une séance d'information pour le Conseil général et la population. Ce serait bénéfique pour tout le monde car le jour où il faudra voter le règlement, celui-ci passera probablement à l'unanimité.

M. le Président tient à souligner que le Conseil communal avait sollicité la présence d'un représentant du Service de l'environnement SEn ou du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV pour répondre aux questions sur ce règlement, mais l'invitation a été malheureusement déclinée par le SEn.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole dans le cadre de la discussion générale sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** précise que le Conseil général doit tout d'abord se prononcer sur la demande de renvoi du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux faite par M. Jean-Paul Meyer du Mouvement Arc-en-Ciel appuyée par Mme Solange Berset du groupe PS-PCS et Ouverture.

M. le Président demande que celles et ceux qui acceptent le report de la votation relative au report du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux se prononcent par main levée.

Le report du vote sur le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est accepté par 28 voix et 1 abstention.

Mme **Rose-Marie Probst**, prenant la parole au nom du Conseil communal, rappelle qu'un immense travail a été réalisé pour l'élaboration de ce règlement depuis deux ans et elle regrette que le renvoi ait été accepté et qu'une commission soit constituée. Elle est d'avis qu'il aurait été plus judicieux d'en parler afin de déterminer où était le problème au niveau de ce règlement.

M. **le Président** lui répond que, s'il n'y avait pas eu une demande de renvoi du vote du règlement, la discussion détaillée du règlement article par article aurait pu se dérouler. Dès ce moment-là, les opposants au projet de nouveau règlement auraient pu exposer leurs motivations menant au renvoi du vote.

M. **le Président** donne la parole à M. Jean-Pierre Frésard lequel lève la main.

M. **Jean-Pierre Frésard** précise que le renvoi de ce règlement n'est pas un désaveu par rapport au travail effectué par le Conseil communal et M. Laurent Wolfer mais qu'il servira de base pour que la commission puisse mettre le doigt sur les éléments du règlement qui posent problèmes. Il pense qu'il est important qu'au moment où le Conseil général votera ce règlement, il faudra qu'il ait compris la philosophie qui se trouve derrière ce règlement.

Quant à la constitution d'une commission du Conseil général, M. **le Président** suggère à M. Jean-Paul Meyer de la soumettre sous le point 7 de l'ordre du jour "Propositions".

La parole n'étant plus demandée, M. **le Président** clôt la discussion générale relative à ce point du jour.

5. **Approbation du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable** (message 60)

M. **le Président**, comme pour le point précédent, donne la parole à Mme la Syndique et à M. Wolfer.

Mme **la Syndique** n'a pas de complément à apporter.

M. **Laurent Wolfer** précise que ce règlement est le « cousin » du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et il est d'avis qu'il n'y a pas de raison de le traiter différemment. Il ajoute que la nouvelle commission soulèvera les mêmes points que le Conseil communal lorsqu'elle présentera son étude et qu'il va de toute façon falloir se décider. Il regrette que cela n'ait pas pu être fait lors de cette séance.

M. **le Président** remercie M. Wolfer et ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode** rejoint l'opinion de M. Wolfer et précise que ces deux règlements étant liés, il ne transmettra pas les informations du groupe PDC Belfaux Futuro à propos de ce règlement.

M. **Jean-Pierre Frésard**, qui rejoint également le point de vue de M. Wolfer, propose de traiter ensemble les deux règlements.

M. **Frédéric Brühlhart** demande le report du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable pour les raisons citées précédemment (règlements à traiter ensemble).

La parole n'étant plus demandée, M. **le Président** soumet au vote la demande faite par le groupe PDC Belfaux – Futuro de reporter à une séance ultérieure le règlement relatif à la distribution de l'eau potable.

La demande de report du vote sur le règlement relatif à la distribution de l'eau potable est acceptée à l'unanimité, par 29 voix.

6. **Approbation du nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens** (message 61)

M. **le Président** donne la parole à Mme Jacqueline Gury Racine.

Mme **Jacqueline Gury Racine** prend la parole :

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Comme vous avez pu le lire dans le message, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ancienne banque de données ANIS pour l'immatriculation des chiens a été remplacée dans le respect de l'art. 30 de la Loi fédérale sur les épizooties par la nouvelle banque de données centrale AMICUS.

En plus des diverses nouveautés, la tâche d'immatriculation des personnes possédant un chien pour la première fois a été affectée aux communes plus particulièrement aux services des habitants.

Au vu de ce qui précède, le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens du 14 novembre 2014 n'est plus valable et un nouveau règlement doit être établi.

Les principales modifications sont les suivantes :

- *Banque de données AMICUS : le détenteur qui n'a jamais eu de chien auparavant doit venir s'inscrire, comme nouveau détenteur, auprès du contrôle des habitants de sa commune de domicile afin de recevoir un identifiant (ID personnel AMICUS).*
- *Exonération de l'impôt pour les chiens de protection de troupeaux : jusqu'à ce jour, seuls les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, d'avalanches et de recherches d'animaux étaient exonérés de l'impôt.*
- *La suppression de la patente de commerce : les personnes au bénéfice d'une patente pour commerce de chiens s'acquittaient, jusqu'à ce jour d'un impôt communal unique, quel que soit le nombre de chiens détenus. Vu le très faible nombre d'éleveurs et de commerçants concernés par la patente de commerce, cette dernière a été abrogée.*
- *Imposition sur les chiens : l'impôt sur les chiens sera facturé dans le délai de six mois à dater de la naissance ou de l'acquisition d'un chien et non plus de trois mois.*

Voilà pour les considérations générales."

M. le Président remercie Mme Gury Racine et ouvre la discussion générale :

M. Christophe Thode prend la parole pour le groupe PDC-Futuro :

"Mesdames et Messieurs,

Le groupe PDC-Futuro approuve ce nouveau règlement et vous engage à l'accepter.

Le groupe PDC-Futuro vous remercie de votre attention."

M. Jean-Pierre Frésard informe que le groupe PS-PCS Ouverture accepte le règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et soumet au vote le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens est accepté à l'unanimité, par 29 voix.

7. Propositions

M. le Président demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux propositions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu. Il demande également de mentionner le numéro de la proposition, le nom de l'intervenant et son objet.

Mme Rose-Marie Probst prend la parole :

- **Proposition no 13, déposée le 26.09.2017 par M. Alain Carrupt du groupe PS-PCS Ouverture : bâtiment de la petite enfance**

M. Alain Carrupt du groupe PS-PCS Ouverture soulevait les questions suivantes :

"Le devis général des architectes ne devrait-il pas être suffisamment précis pour permettre le vote du crédit de construction en mai 2018 ? D'aujourd'hui à cette date cela fait 8 mois disponibles pour cette étude.

Le délai entre la fin des appels d'offres et la votation sur le crédit de construction, septembre 2018, et le début prévu des travaux, en octobre 2018, nous semble très court. N'y aurait-il pas là un risque réel de prise de retard dès le départ ?

Enfin, le vote du crédit de construction seulement après la rentrée des soumissions, avec le lot d'incertitudes supplémentaires que cela entraîne pour les entreprises concernées, ne risque-t-il pas d'influencer négativement tant la quantité que la qualité des soumissions ?"

Face à ces interrogations, il proposait que le Conseil Communal mène une réflexion sur ces points et examine s'il ne serait pas plus opportun de faire voter le crédit de construction sur la base du devis général en mai 2018.

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond au nom de M. Marc Lüthi responsable du dicastère des constructions, excusé ce soir, que le devis estimatif des architectes a été présenté et commenté. Il a alors été demandé aux architectes d'étudier des pistes d'économies. Ce travail est important non seulement par les architectes mais également par tous les mandataires. Ce travail sera soldé en mai avec un devis général non consolidé. La phase "appel d'offres" a pour but de consolider les montants de ce devis général et d'évaluer les pistes d'économies supplémentaires grâce notamment à la mise en concurrence.

Concernant le vote du crédit de construction, le Conseil général est tenu informé du développement du projet via la CoBaSco. Ainsi, nous estimons que le risque de vote négatif est minime.

Pour la réflexion de faire voter le crédit de construction en mai 2018, le Conseil communal estime que c'est prématuré. Une clause spécifique permettra de prendre en compte ce paramètre et de conditionner les adjudications au vote du Crédit de construction.

M. **Alain Carrupt** du groupe PS-PCS Ouverture prend note de la réponse.

M. **le Président** demande au Conseil communal s'il y a d'autres réponses à des propositions du Conseil général.

Mme **Jacqueline Gury Racine** prend la parole :

- **Proposition no 8, déposée le 06.12.2016 par M. Nicolas Jobin du groupe PDC-Futuro : coût par habitant dans les budgets**

M. Nicolas Jobin proposait d'afficher le coût par habitant dans les différents budgets de la commune (fonctionnement, investissements) afin de faciliter la compréhension de ces budgets à toute la population.

Il précisait que cette façon de faire était déjà en vigueur dans certaines communes comme Grolley.

Mme **Jacqueline Gury Racine** lui répond que le Conseil communal s'est penché sur cette demande et l'informe que le coût par habitant, pour les différents dicastères, sera introduit dès les comptes 2017 qui seront présentés en mai 2018.

M. **Nicolas Jobin** du groupe PDC-Futuro est satisfait de la réponse.

M. **le Président** demande au Conseil communal s'il y a d'autres réponses à des propositions du Conseil général.

M. **le Président** laisse place aux nouvelles propositions, étant donné qu'il n'y a plus de réponse à donner de la part du Conseil communal.

Nouvelles propositions

Il donne tout d'abord la parole à M. **Jean-Paul Meyer** qui formule sa nouvelle proposition.

- **Nouvelle proposition de M. Jean-Paul Meyer du groupe Arc-en-Ciel pour la création d'une commission du Conseil général pour l'étude du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et du règlement sur la distribution de l'eau potable**

"Je propose que le Conseil général nomme une commission du Conseil général qui étudie le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et le règlement sur la distribution de l'eau potable.

Je laisse le soin au Conseil général de se déterminer sur le nombre de membres de cette commission.

Si cette proposition est acceptée, je demande une interruption de séance pour permettre de nommer ce soir les membres de cette commission afin d'avancer rapidement avec l'étude de ces règlements, en y associant évidemment les personnes qui ont déjà participé à la mise sur pied de ces règlements."

M. le Président ouvre la discussion générale concernant la proposition de M. Jean-Paul Meyer du groupe Arc-en-Ciel.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet au vote du Conseil général la proposition de M. Jean-Paul Meyer de créer une commission du Conseil général pour l'étude du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et le règlement sur la distribution de l'eau potable.

La proposition de M. Jean-Paul Meyer est acceptée à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Jean-Paul Meyer pour la constitution de la nouvelle commission.

- Nouvelle proposition de M. Jean-Paul Meyer du groupe Arc-en-Ciel pour la nomination de la commission du Conseil général pour l'étude du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et du règlement sur la distribution de l'eau potable

La constitution d'une commission du Conseil général chargée d'étudier les règlements sur les eaux venant d'être acceptée, je propose qu'elle soit constituée de 2 représentants du groupe PDC Belfaux-Futuro, de 2 du groupe PS-PCS Ouverture, d'un de l'Entente villageoise d'Autafond et d'un du groupe Arc-en-Ciel.

M. le Président demande si quelqu'un a une autre proposition de composition pour la commission.

Cela n'étant pas le cas, **M. le Président** soumet au vote la proposition de M. Jean-Paul Meyer quant à la composition de la commission du Conseil général pour l'étude du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et du règlement sur la distribution d'eau potable.

La proposition de M. Jean-Paul Meyer sur le nombre de représentants par groupe est acceptée à l'unanimité.

M. le Président intègre le fait que le nombre de représentants du Conseil communal est librement déterminé par le Conseil général.

L'interruption de séance est acceptée par 26 voix, 1 non et 2 abstentions. Celle-ci a lieu à 21 h 22 et dure 14 minutes.

Suite à cette interruption de séance, **M. le Président** donne la parole à un représentant de chaque groupe afin qu'il lui communique le nom des candidats intéressés à faire partie de la commission d'étude des règlements sur les eaux :

- Le groupe **PS-PCS Ouverture** propose Mme Josiane Berset et M. Jean-Pierre Frésard
- Le groupe **PDC-Futuro** propose MM. Frédéric Brülhart et Dominique Corpataux
- Le groupe **Arc-en-Ciel** propose M. Jean-Paul Meyer
- **L'Entente villageoise d'Autafond** propose Mme Anne de Steiger

M. le Président remercie le Conseil général pour ces propositions et informe que le nombre de candidats correspond au nombre de membres à élire. De ce fait, leur élection est tacite.

La salle applaudit les nouveaux membres.

M. le **Président** donne la parole à M. Alain Carrupt qui formule une nouvelle proposition.

- **Nouvelle proposition de M. Alain Carrupt du groupe PS-PCS et Ouverture sur l'aspect sécuritaire de la route de Lossy**

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,*

Suite à la discussion au point de l'ordre du jour traitant de la réfection de la route de Lossy, je formule la proposition suivante au nom du groupe PS-PCS et Ouverture.

Le Conseil communal examine les aspects sécuritaires aux abords de la route de Lossy. Le but de cet examen sera de déterminer, en attendant l'aménagement définitif du quartier de la Gotta, quelles mesures pourraient être prises par la commune ou soumises au canton afin d'améliorer la sécurité de cette zone.

Le Conseil communal étudiera également la possibilité d'intégrer à cette route une bande cyclable.

Merci de l'attention que vous accorderez à cette proposition."

M. le **Président** remercie M. Carrupt et demande si le Conseil communal veut prendre la parole par rapport à la proposition de M. Carrupt.

Mme la **Syndique** informe que le Conseil communal étudiera la proposition.

M. le **Président** ouvre la discussion relative à la proposition de M. Alain Carrupt d'étudier les aspects sécuritaires aux abords de la route de Lossy dans le cadre de sa réfection.

La parole n'étant pas demandée, M. le **Président** soumet au vote la proposition de M. Alain Carrupt du groupe PS-PCS et Ouverture demandant au Conseil communal d'étudier les aspects sécuritaires aux abords de la route de Lossy en attendant l'aménagement définitif du quartier de la Gotta.

Le Conseil général décide par 28 oui et 1 abstention de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. le **Président** donne la parole à Mme **Greetje Maertens** qui formule une nouvelle proposition.

- **Nouvelle proposition de Mme Greetje Maertens du groupe PS-PCS et Ouverture pour la commission Senior + : création d'un lieu de rencontre intergénérationnel**

*"Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente,
Chers Conseillers généraux et conseillères générales
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

La Loi Senior+ oblige les communes à définir un concept pour et avec les seniors. Afin de connaître les besoins et les problèmes vécus par les seniors de notre commune, la commission Senior+ a mené une enquête. Cette enquête a été un vrai succès, multiples commentaires nous sont revenus.

Une soirée a été organisée le lundi 19 février pour communiquer les résultats et les quelques commentaires de l'enquête. Lors de cette soirée il a aussi été donné aux personnes présentes l'opportunité de s'exprimer et après un échange en groupe il a été proposé 2 priorités par thème concernant entre autres l'habitat et les espaces publics.

Ma proposition concerne l'une de ces priorités, celle d'avoir un lieu de rencontre intergénérationnel au centre de village avec des appartements à loyers abordables et adaptés aux seniors. Et, le futur projet de la Gotta semble être l'opportunité idéale pour créer un centre de village attractif, intergénérationnel, un lieu de rencontre.

Il est important que le Conseil communal définisse sa vision d'avenir concernant les seniors, ceci va dans la suite des différentes consultations menées par le Conseil communal pour le futur des seniors à Belfaux. Il me paraît important que cette étude se fasse avant

que le train de la Gotta ne soit passé puisque ce sera le futur très grand quartier d'habitation de notre commune.

Ma proposition est que le Conseil communal étudie un concept favorable à la population des seniors avec notamment des appartements à loyer abordable, une ou des places de rencontre intergénérationnelle, etc.

Je vous remercie."

M. le Président remercie Mme Maertens pour sa proposition et ouvre la discussion y relative.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la proposition de Mme Maertens pour que le Conseil communal étudie un concept favorable à la population des seniors avec notamment des appartements à loyer abordable, une ou des places de rencontre intergénérationnelle, etc.

Le Conseil général décide par 14 oui, 11 non et 4 abstentions de transmettre cette proposition au Conseil communal.

M. le Président demande aux personnes qui ont formulé des propositions de les transmettre en format électronique à l'administration pour l'établissement du procès-verbal.

8. Questions

M. le Président demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à apporter aux propositions déposées par les conseillers généraux, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu. Il demande également de mentionner le numéro de la proposition, le nom de l'intervenant et son objet.

M. le Président donne la parole à Mme Linda Giunta Corbino.

- **Question no 12 : concept de parcage**, déposée le 05.12.2017 par M. Emmanuel Ducotterd du groupe PDC-Futuro

Dans sa question, M. Emmanuel Ducotterd demandait si la commune disposait d'un concept de parcage pour les places mises à disposition par elle-même sur son territoire.

Mme **Linda Giunta Corbino** lui répond que la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL) sera mise à l'enquête publique d'ici le mois de septembre 2018. Ce document, à l'étude depuis plusieurs années, définit pour les 15 prochaines années le développement souhaité de la Commune. Tous les paramètres liés à ce développement sont pris en compte et étudiés. Ainsi, ce document comprend un "Concept de stationnement" qui prend en considération tous les secteurs de la Commune.

La mise à l'enquête publique du PAL permettra à chacun de consulter ces documents.

M. le Président demande à M. Emmanuel Ducotterd si cette réponse lui donne satisfaction.

M. Emmanuel Ducotterd lui répond qu'il prend note de la réponse et attend sa mise en application.

M. le Président demande si le Conseil communal souhaite répondre à d'autres questions.

M. le Président donne la parole à M. Velko Stockel.

- **Question no 9 : développement du village, nouvelles constructions**, déposée le 16.05.2017 par Mme Véronique Rebetez du groupe PS-PCS Ouverture

Dans sa question, Mme Véronique Rebetez demandait où en est la commune avec le plan directeur du paysage et des sites, s'il existe un inventaire communal et des mesures de protection des paysages et des sites et si les nouvelles constructions tiendront compte de ces mesures de protection.

M. **Velko Stockel** lui répond que ces dernières années, il n'y a pas eu de nouvelles constructions mais la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) permettra de développer de nouvelles zones comme celle de La Gotta. Plus d'informations sur les divers secteurs ont été données lors de la séance du Conseil général du mois de septembre dernier.

La révision générale du PAL sera mise à l'enquête publique d'ici le mois de septembre 2018. Ce document, à l'étude depuis plusieurs années, définit pour les 15 prochaines années le développement de la Commune. Tous les paramètres liés à ce développement sont pris en compte et étudiés. Ainsi le PAL comprend les documents suivants :

- Plan directeur d'utilisation du sol
- Plan des équipements collectifs
- Plan directeur des circulations
- Plan directeur du paysage et des sites
- Plan d'affectation des zones
- Règlement communal d'urbanisme
- Aperçu de l'état d'équipement
- Concept de stationnement

Ces différents documents apportent l'assurance que les infrastructures sont étudiées et planifiées parallèlement au développement urbanistique de notre Commune.

La mise à l'enquête publique du PAL permettra à chacun de consulter ces documents.

M. **le Président** remercie M. Stockel et informe que Mme **Véronique Rebetez** prendra connaissance de sa réponse à la lecture du procès-verbal.

Comme le Conseil communal n'a plus de réponse à des questions du Conseil général à donner ce soir, M. **le Président** donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** du groupe PS-PCS Ouverture qui formule une nouvelle question.

M. **Jean-Pierre Frésard** prend la parole :

- **Participation financière du promoteur aux travaux du quartier des Essertines**

*"Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PS-PCS Ouverture avait dans la séance du 12.06.2016, demandé au Conseil communal de prendre contact par courrier avec le promoteur du quartier pour le rappeler à ses devoirs professionnels et pour lui demander de participer financièrement aux travaux projetés dans le quartier des Essertines. Y-a-t-il eu des suites à cette demande ? »

M. **le Président** donne la parole à Mme Rose-Marie Probst étant donné que M. Gabriel Lit-zistorf est absent.

Mme **la Syndique** répond que la demande n'a pas encore été adressée au promoteur. Le Conseil communal est toujours dans l'étude d'un passage pour piétons, qui se révèle être plus cher que prévu à cause des exigences de l'Etat. Il est aussi question de savoir quel part du coût du passage pour piétons le SPC pourrait prendre à sa charge.

M. **le Président** demande à M. Jean-Pierre Frésard si cette réponse lui donne satisfaction.

M. **Jean-Pierre Frésard** lui répond par l'affirmative.

M. **le Président** demande s'il y a d'autres questions à soumettre au Conseil communal.

Tel n'est pas le cas, M. **le Président** clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

9. Divers

M. **le Président** demande s'il y a des divers.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, remercie très sincèrement, au nom du Conseil communal, du Conseil général ainsi que de la population, M. le Président Frédéric Oberson pour son année de Présidence du Conseil général et lui remet une petite attention.

M. **le Président** remercie Mme Rose-Marie Probst pour ses paroles et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Il donne la parole à M. David Erard :

M. **David Erard** prend la parole pour sensibiliser l'assemblée sur le fait que ce soir le Conseil général a décidé de renvoyer deux règlements qui auraient eu un impact annuel de +/- 10 CHF ou +/- 100 CHF en moyenne pour un contribuable belfagien, alors que chaque année, il accepte des budgets et comptes communaux comportant des centaines de milliers de francs de charges liées provenant du canton sans que personne ne se questionne ou ne s'y oppose aussi farouchement que ce soir.

M. **Jean-Paul Meyer** souhaite que M. le Président et le bureau du Conseil général convoquent la nouvelle commission pour l'étude des règlements sur les eaux.

M. **le Président** souhaite beaucoup de plaisir à sa successeuse, Mme Muriel Besson Gumy, pour la présidence du Conseil général à partir du 1^{er} mai 2018. Il lui souhaite autant de plaisir qu'il a eu à diriger les séances. Il souhaite qu'elle puisse le faire dans un climat aussi serein que celui dont il a pu lui-même bénéficier durant son année de mandat. En effet, toutes les séances se sont déroulées dans un esprit constructif auquel tous les conseillers généraux ont contribué au plus près de leur conscience respective, et ce dans l'intérêt des belfagiens.

Il profite de remercier les conseillers généraux car ils lui ont grandement facilité la tâche par leur grande courtoisie, malgré d'inévitables divergences d'opinion. Il remercie également ses collègues du bureau du Conseil général qui se sont investis pour que les séances se déroulent sous les meilleurs auspices possibles. Un merci particulier est adressé à la secrétaire du Conseil général, Mme Véronique Christan, absente ce soir, ainsi qu'à ceux qui ont assuré sa suppléance pour tout le travail qu'ils effectuent pour le Conseil général.

Il remercie aussi M. Jean-Pierre Barras, présent dans la salle, et tous les employés communaux qui œuvrent pour la qualité de vie du village. Finalement, il adresse ses remerciements et non les moindres aux plus exposés des élus, à savoir les conseillers communaux, pour leur engagement personnel de tous les jours et pour avoir une fois de plus su faire face à un Conseil général parfois exigeant dans ses interventions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt sa dernière séance et invite les personnes présentes à partager l'apéritif.

La séance est levée à 21h58.

Le Président

Frédéric Oberson



La Secrétaire par intérim


Laurence Aebischer